

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 juin 2024 – 19h30

**Conseillers en fonctions : 15** Sur convocation du 6 juin 2024 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers présents : 12** Présents : ACHERÉ Sébastien, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRÉ Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, LEFEVRE Lisa, LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence, SCHAAL Stéphanie, WENDLING Clément.

Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à WENDLING Clément, BECK Delphine qui donne procuration à SCHAAL Stéphanie, KLEIN Michel qui donne procuration à JAEGER Hubert.

Secrétaire de séance : MACQUART Laurence

**2024-3-1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**

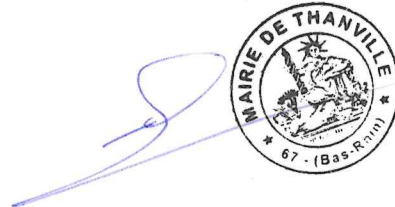
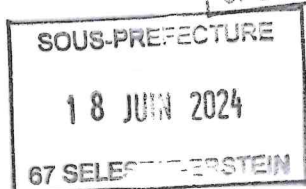
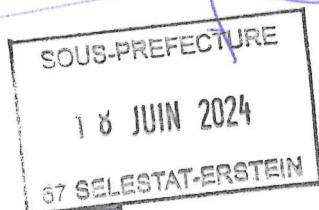
Les conseillers approuvent le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Thanvillé, le 14 juin 2024

La secrétaire de séance  
Laurence MACQUART

Le Maire  
Patrick BUHL

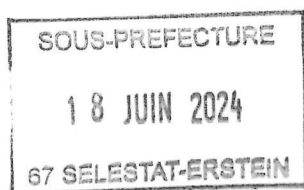


RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 juin 2024 – 19h30

**Conseillers en fonctions : 15** Sur convocation du 6 juin 2024 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers présents : 12** Présents : ACHÉRÉ Sébastien, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRÉ Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, LEFEVRE Lisa, LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence, SCHAAL Stéphanie, WENDLING Clément.



Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à WENDLING Clément, BECK Delphine qui donne procuration à SCHAAL Stéphanie, KLEIN Michel qui donne procuration à JAEGER Hubert.

Secrétaire de séance : MACQUART Laurence

**2024-3-2. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C. Substitution de la Commune de Thanvillé par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de reversement.**

VU l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;  
VU l'article L.2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à Territoire d'Energie Alsace (TEA) de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes. TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.  
Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **Approuve** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de Territoire d'Énergie Alsace qui en informera les collectivités membres.

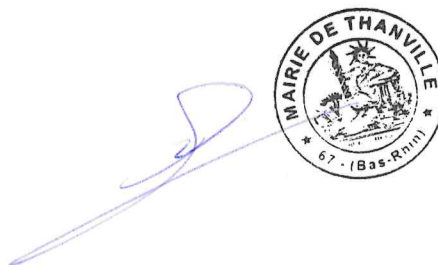
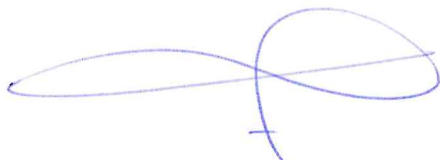
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

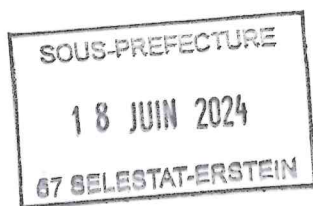
**Thanvillé, le 14 juin 2024**

**La secrétaire de séance  
Laurence MACQUART**

**Le Maire  
Patrick BUHL**



The seal is circular with the text "MAIRIE DE THANVILLE" around the top and "67 - (BAS-RHIN)" around the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 juin 2024 – 19h30

**Conseillers en fonctions : 15** Sur convocation du 6 juin 2024 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers présents : 12** Présents : ACHÉRÉ Sébastien, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRÉ Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, LEFEVRE Lisa, LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence, SCHAAL Stéphanie, WENDLING Clément.

Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à WENDLING Clément, BECK Delphine qui donne procuration à SCHAAL Stéphanie, KLEIN Michel qui donne procuration à JAEGER Hubert.

Secrétaire de séance : MACQUART Laurence

**2024-3-3. Décision modificative n°1**

Afin de régulariser deux opérations comptables, l'une en instance au compte 2033, l'autre pour régulariser le compte 238, le Maire propose la décision modificative suivant pour le budget 2024,

DECISION MODIFICATIVE N 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	1 566,44 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	508,46 €	0,00 €	0,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	508,46 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 566,44 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 074,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 074,90 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 074,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 074,90 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 074,90 €</b>		<b>2 074,90 €</b>

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Thanvillé, le 14 juin 2024

La secrétaire de séance  
Laurence MACQUART

Le Maire  
Patrick BUHL

